

## Deux ans après le lancement de la nouvelle politique migratoire

# Le Maroc réaffirme sa détermination à mener à bien le chantier de l'intégration socioéconomique de tous les immigrés



À l'occasion du deuxième anniversaire du lancement de la nouvelle Politique nationale d'immigration et d'asile, initiée par S.M. le Roi Mohammed VI, le ministère chargé des Marocains résidant à l'étranger et des affaires de la migration a organisé hier, en partenariat avec le Conseil de la communauté marocaine résidant à l'étranger, un sé-

minaire sur le thème : «la nouvelle politique migratoire du Maroc : deux ans après le lancement». Alors que l'Europe fait face à une vague d'émigration sans précédent, ce séminaire vient confirmer la pertinence de l'approche du Royaume qui a adopté une politique migratoire inclusive. Cette manifestation a été par ailleurs l'occasion de rap-

porter le bilan de l'opération de régularisation exceptionnelle qui a permis à quelque 18.600 immigrés clandestins de se mettre en conformité avec la loi et d'avoir ainsi des papiers de séjour qui leur ont conféré les mêmes droits et les mêmes devoirs que les citoyens marocains.

Lire en page 2



Deux ans après le lancement de la nouvelle politique migratoire

## Le Maroc réaffirme sa détermination à mener à bien le chantier de l'intégration socioéconomique des immigrés



L'opération de régularisation exceptionnelle a permis à quelque 18.600 immigrés clandestins de se mettre en conformité avec la loi.

**Le ministère chargé des Marocains résidant à l'étranger et des affaires de la migration a organisé hier, en partenariat avec le Conseil de la communauté marocaine résidant à l'étranger, un séminaire sur le thème : «la nouvelle politique migratoire du Maroc : deux ans après le lancement». Au-delà du bilan de l'opération de régularisation, le Maroc semble plus que jamais déterminé à prendre les mesures nécessaires pour garantir l'intégration effective des immigrés, notamment sur les plans éducatif et socioprofessionnel.**

**A** l'occasion du deuxième anniversaire du lancement de la nouvelle Politique nationale d'immigration et d'asile, initiée par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, le ministère chargé des Marocains résidant à l'étranger et des affaires de la migration a organisé hier, en partenariat avec le Conseil de la communauté marocaine résidant à l'étranger, un séminaire sur le thème : «la nouvelle politique migratoire du Maroc : deux ans après le lancement». Alors que l'Europe fait face à une vague d'émigration sans précédent, ce séminaire vient confirmer la pertinence de l'approche du Royaume qui a adopté une politique migratoire inclusive.

Cette manifestation a été par ailleurs l'occasion de rappeler le bilan de l'opération de régularisation exceptionnelle qui a permis à quelque 18.600 immigrés clandestins de se mettre en conformité avec la loi et d'avoir ainsi des papiers de séjour qui leur ont conféré les mêmes

droits et les mêmes devoirs que les citoyens marocains. Selon Anis Birou, le ministre chargé des MRE et des affaires de la migration, grâce à cette politique, des milliers de personnes ont renoncé à traverser le détroit au péril de leur vie. Toutefois, le responsable gouvernemental estime que l'opération de régularisation n'est qu'un premier pas, qui doit être complété par d'autres mesures non moins importantes afin de garantir l'intégration effective des immigrés, notamment sur les plans éducatif et socioprofessionnel.

M. Birou a ajouté dans le même ordre d'idées que le Maroc est déterminé à aller de l'avant pour mener à bien sa politique migratoire malgré les difficultés qui peuvent surgir de temps à autre, précisant que les derniers événements ont montré à quel point l'approche du Royaume en la matière doit être encouragée. D'autant que cette politique vise à garantir une intégration complète des immigrés dans la société marocaine. Faut-il rappeler que les enfants des personnes régularisées, et même de ceux qui ne le sont pas encore, bénéficient de l'accès gratuit à l'éducation au même titre que les enfants marocains. Au niveau de la santé, les immigrés bénéficient désormais des avantages du Ramed afin de recevoir les soins de santé nécessaires. Au niveau de l'insertion professionnelle, les personnes régularisées disposent d'une dérogation spéciale de la part du ministère de l'Emploi pour accéder au marché du travail. ■

Le responsable gouvernemental estime que l'opération de régularisation n'est qu'un premier pas, qui doit être complété par d'autres mesures non moins importantes.